

COMMUNE DE CRUAS

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022**

Session : Ordinaire

Membres En Exercice : 23 Présents : 22 Procuration : 1 Votants : 23

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le seize mars, dans la Salle de Fêtes de la commune de Cruas, le Conseil Municipal, sur convocation faite le dix mars deux mille vingt-deux, s'est réuni sous la Présidence de Madame Rachel COTTA, Maire.

Présents :

Mme COTTA Rachel, M. REYNAUD Bernard, Mme MASSELLO Elodie, Mme PLANCHON Joëlle, M. PERRIN Mathieu, Mme DE VAULX Emily, M. MADEIRA Antonio, M. JARNIAS Dominique, Mme COLOGNAC Régine, M. ROUBY François, M. BARROT Lionel, M. FERROUSSIER Franck, Mme BONNEFOI Natacha, Mme KWIATKOWSKI Stéphanie M. GUERBAS Nasser, Mme QUINTEIRO Sandrine, Mme HAOND Claudette, M. MORELLI Pierre, M. TOUATI Philippe, M. PEILA Jean-Marc, Mme ALES Mallory, Mme HAGET-PUAUX Mylène.

Absents avec procuration :

M. GALVÉ Serge a donné procuration à M. JARNIAS Dominique

Absent (excusé) : 0

Secrétaire de séance : Mme QUINTEIRO Sandrine

Proposition de motion pour l'Ukraine de la part du groupe d'opposition

Rachel COTTA informe qu'une motion est en préparation et sera proposée lors du prochain Conseil Municipal.

DEBAT RELATIF AU BUDGET 2022

Introduction de Madame Rachel COTTA, Maire :

Le vote du budget communal est un acte majeur pour toute collectivité.

Car c'est à cette occasion que nous devons fixer les moyens financiers que la municipalité se donne pour réaliser ses objectifs. C'est donc bien un moment essentiel dans la vie communale.

Pour préparer notre budget il est important que nous débattions avant de nos priorités pour 2022. Certes les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues d'organiser un débat d'orientation budgétaire. Mais il me semble essentiel cette année encore, comme l'an passé, nous organisons un débat démocratique sur les orientations de notre prochain budget.

Je vous présenterai dans un premier temps les évolutions budgétaires 2018-2021 avant de vous présenter les orientations 2022.

Le contexte de construction du Budget primitif 2022

- L'économie mondiale a connu une croissance bien plus forte qu'anticipée il y a un an. Ce qui a conduit à une résurgence de l'inflation. Et donc à une hausse des prix.
- La guerre en Ukraine expose les économies mondiales à de nombreux risques.
- Suite à ce conflit, l'inflation va encore augmenter et devrait atteindre entre 3,7% et 4,4% en 2022, selon la Banque de France
- Cela aura un impact très significatif sur notre budget de fonctionnement comme nous le verrons.

La situation budgétaire 2018-2021

Je vais maintenant présenter notre situation budgétaire qui servira de base pour élaborer notre prochain budget.

En 2021, nous avons connu une légère croissance de nos recettes. Et nos dépenses de fonctionnement sont restées stables par rapport aux années précédentes.

en euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
TOTAL RECETTES REELLES	7 741 017,62	7 669 979,19	7 576 640,61	7 922 832,16
TOTAL DEPENSES REELLES	5 435 693,00	5 201 237,71	4 894 205,42	5 015 704,31

Pour ce qui concerne nos recettes 2018-2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
70 - Produits des services	137 261,21	279 353,06	102 702,41	70 116,38
73 - Impôts et taxes	7 062 624,89	6 680 274,24	6 858 847,64	4 241 808,39
74 - Dotations et participations	121 760,50	322 842,68	210 007,78	3 168 463,15
75 - Produits de gestion courante	339 159,65	286 339,85	293 680,32	288 153,60
76 - Produits financiers	25,08	24,32		74,10
77 - Produits exceptionnels	16 204,30	18 306,87	6 109,41	69 545,81
013 - Atténuations de charges	63 981,99	82 838,17	105 293,05	84 670,73
TOTAL RECETTES	7 741 017,62	7 669 979,19	7 576 640,61	7 922 832,16

Si nous regardons plus en détail de nos recettes,

La légère hausse globale de nos recettes en 2021 par rapport à 2020 est fictive. Elle résulte d'un trop versé par l'Etat de 449 973 €, comme présenté lors du CM du 17 janvier 2022. Cette somme a été reversée à la trésorerie publique, comme on le verra dans la partie des dépenses par la suite. Nos recettes réelles pour 2021 sont donc plutôt de 7 472 859,16 euros.

Si on regarde en détail nos recettes de fonctionnement, par chapitre :

On constate au chapitre 70, qui correspond aux produits et services, une baisse de nos recettes de fonctionnement qui s'expliquent par un retard dans la facturation de différentes prestations et de diverses refacturations. Les régularisations ont été faites début 2022.

La baisse au chapitre 73 (impôts et taxes) résulte de la suppression de la taxe d'habitation et par l'allègement de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et de la CVAE. Ces recettes fiscales ont été complètement compensées au chapitre 74 Dotations et Participations. Pour ce qui concerne la TH, par le transfert de la taxe foncière perçue par les Départements vers les Communes. Un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place. Et pour la CFE par une subvention de l'Etat.

Ainsi ce qui n'a pas été perçu par les impôts et taxes (au chapitre 73) a été compensé au chapitre 74 (subventions et dotations).

Si on cumule le 73 et le 74 pour 2021 on obtient un total de 7 410 271,54 euros. A cette somme il faut retirer les 449 973 € de trop perçu. Donc le total réel est de 6 960 298,54 euros.

En 2020 le total de ces 2 chapitres était de 7 068 855,42 euros.

75 : Produits de gestion courante : ce chapitre comprend principalement les redevances des immeubles appartenant à la mairie et loués à des tiers. La baisse de ces produits est essentiellement due à la crise du COVID. En effet, depuis 2020 les gîtes communaux sont fermés et la location de la salle des fêtes a dû être suspendue très régulièrement.

76 : Dividendes parts sociales générés par les emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne

77 : Pour les produits exceptionnels

- Remboursement de la Subvention versée à Cruas Patrimoine en Fête (26 000 €), suite à l'annulation de la fête médiévale
- Remboursement excédent de cotisation sur assurance du personnel (8 800 €)
- Annulation de mandats suite double paiement 2020 ou suite à l'émission d'avoirs (30ke environ)
- Cession groupe électrogène (5 500 €)

Le chapitre 013 (atténuations de charges) correspond au remboursement des frais suite au Arrêts de travail du personnel. Elles sont en légères baisses par rapport à 2021 et retrouvent leur niveau de 2020.

Ce qui va changer en 2022 :

Baisse des Attributions de Compensation de 208.000 euros

La CC a voté la réduction de 5% des AC de Cruas Meysse le 7 décembre 2021 soit une baisse des recettes fiscales pour Cruas de 208.000 euros chaque année.

Nous avons proposé qu'une répartition équitable entre les communes soit mise en œuvre et nous avons proposé des critères objectifs pour organiser la solidarité entre commune. La CC a fait un autre choix, sans donner de critères objectifs, et a octroyé une majoration de 100.000 euros pour le Teil.

Ce choix nous le subissons et il aura un impact certain sur notre l'élaboration du budget.

Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement 2018-2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
011 - Charges Générales	1 862 461,34	1 751 319,87	1 571 007,29	1 320 679,62
012 - Charges de personnel	2 110 104,56	2 039 463,18	1 960 592,74	2 031 567,48
014 - Reversement de fiscalité (FPIC)	357 234,00	428 766,00	404 935,00	840 817,16
65 - Subventions et participations	860 028,96	731 534,83	696 407,34	593 911,32
66 - Frais financiers	245 864,14	239 383,83	221 726,31	220 854,68
67 - Charges exceptionnelles	0,00	10 770,00	39 536,74	7 874,05
TOTAL DEPENSES REELLES	5 435 693,00	5 201 237,71	4 894 205,42	5 015 704,31

Le chapitre 011

Le chapitre 011 Charges générales enregistre les dépenses liées aux contrats de prestation de service, fluides, énergie, maintenance, assurances, frais télécommunication, locations, frais d'entretien des locaux et bâtiments, achats de petits matériels et fournitures

On constate une forte baisse de nos dépenses de fonctionnement de 2018 à 2021. Soit 541 781 euros en moins de dépensé.

Cette baisse est à a fois due à la crise du COVID mais c'est aussi le fruit de nos efforts pour limiter nos dépenses de fonctionnement : en demandant systématiquement trois devis, en recherchant à mutualiser

nos achats. Et il reste encore des marges de progression pour mieux acheter (marchés à bons de commande par exemple)

Chapitre 012

Concernant nos charges de personnel (012) elles restent stables. BR vous donnera plus d'informations sur le personnel.

Chapitre 014

Pour ce qui est du reversement de la fiscalité (014), la forte hausse correspond au reversement du trop-perçu de 449 973 € que nous avons évoqué précédemment

Chapitre 65

Le chapitre 65 comprend les subventions. La baisse importante depuis 2018 est principalement imputable à la fin des subventions d'équilibre que la commune versait au budget assainissement et au budget du port. En 2018, la subvention pour le budget d'assainissement était de 87.250 et pour le budget du port, elle était de 100.000 euros.

Chapitre 66

Les frais financiers (chapitre 66), qui correspondent au remboursement des intérêts des emprunts, baissent chaque année car nous n'avons contracté aucun emprunt depuis 2020.

Chapitre 67

Pour ce qui est des charges de exceptionnelles (67) :

2021

Remise gracieuse suite au COVID de la redevance 2020 au camping : 2 mois de gratuité (-7 000 € TTC)

Cpte 673 : titres annulés sur exercices antérieurs (160 €)

2020

Cpte 678 : loyers sinistrés séisme 2019 (38 796.33 €)

Cpte 673 : titres annulés sur exercices antérieurs (740 €)

2019

Cpte 6748 : subvention commune Le Teil séisme (10 000 €)

Cpte 673 : titres annulés sur exercices antérieurs (770 €)

Un focus sur l'évolution des dépenses de fluides (détail 011)

Des dépenses stables

LES FLUIDES	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
Eau et assainissement	21 214	16 893	27 114	16 154
Energie - Electricité	335 221	317 151	361 839	340 182
Carburants	19 751	17 919	14 295	18 255
TOTAL DES FLUIDES	376 186 €	351 963 €	403 247 €	374 591 €
		-6%	15%	-7%

Mais une explosion des coûts à prévoir

Par exemple :

SDE07 a annoncé pour l'éclairage public un surcoût pour 2022 de +55%.

L'estimation de la dépense d'éclairage public pour la commune de CRUAS est ainsi de 108.161,77 euros TTC.

Pour le gaz, le SDE07 nous informe que le taux d'augmentation pour 2022 est de +192%, notre facture de gaz (tennis, boulodrome, mairie, école maternelle, gymnase) passerait de 59.468 euros à 173.545 euros.

Donc dans le cadre de notre préparation budgétaire, nos dépenses de fonctionnement devront prendre en compte :

- La forte augmentation des dépenses en énergie.
- Et plus largement de la hausse de l'inflation.

Nous passons à la présentation des orientations budgétaires 2022 par thématique.

Nos projets sont organisés autour de 6 thématiques qui sont :

- Finances, solidarité et Ressources humaines
- Sport et loisirs
- Sécurité
- Culture et Patrimoine
- Travaux
- Education Jeunesse

Comme nous avons fait le choix que chaque élu porte une délégation, chacun va, à tour de rôle, présenter ses projets pour 2022.

A la suite de la présentation de nos orientations 2022, nous lancerons place au débat.

DELEGATIONS : FINANCES, SOLIDARITÉ, RH

1 - Réorganisation des services municipaux (lecture Bernard Reynaud) :

Début 2021, nous avons mis en place une réorganisation des services administratifs et nous nous étions engagés à faire de même pour les services techniques.

Avec l'arrivée en septembre 2021, d'une nouvelle directrice des services techniques, le projet de réorganisation des services techniques a été lancé. Il s'est fait en collaboration avec les agents. Il sera présenté dès le mois d'avril au Centre de Gestion pour validation et sera mis en place rapidement.

Suite à plusieurs départs des services techniques en 2021 (retraite, création d'entreprise, mutation), des recrutements seront lancés pour renforcer les équipes sur 2022. Il faudra donc prendre en compte une probable hausse de la masse salariale dans le Budget 2022 du fait des recrutements nécessaires suite au projet de réorganisation. Il faudra également prendre en compte les revalorisations des traitements et des carrières décidées par l'état qui ont déjà eu lieu en octobre 2021 et janvier 2022 ainsi que la revalorisation du point d'indice annoncé lundi dernier par la ministre de la transformation et de la fonction publique (prévue avant l'été).

2 - Organisation d'un service enfance jeunesse associations (lecture Bernard Reynaud) :

Début 2022, la collectivité a fait le choix de recruter un responsable Enfance-Jeunesse-Associations pour améliorer l'organisation du temps périscolaire (cantine, garderie et centre de loisirs) et l'encadrement des ATSEM qui interviennent à l'école publique. Il a aussi en charge le développement d'une politique jeunesse et il sera le support aux projets développés par le monde associatif, très dynamique.

3 - Formation du personnel (lecture Bernard Reynaud) :

Comme nous l'avons vu précédemment, la municipalité a commencé à faire de réels efforts en matière formation. De 2017 à 2021, nous sommes passés de 2 agents à 16 agents formés.



Le projet de mettre en place un règlement de formation est toujours en construction et il verra le jour en 2022. Notre objectif : des agents mieux formés tout au long de leur carrière.

4 - Finances (lecture Bernard Reynaud) :

Comme en 2021 notre volonté est de limiter l'endettement de notre commune.

Pour rappel **la dette** était de :

8 527 338,29 euros en 2019 ; 9 282 520,64 € en 2020 (l'augmentation provient de l'emprunt de 1,5 ME que l'ancienne équipe avait contractée fin 2019) et de 8 378 707,01 € fin 2021.

Le budget de cette année se fera donc sans recours à l'emprunt.

Chaque investissement sera accompagné d'une demande de subvention.

Pour 2021 les subventions pour les projets d'investissement ont représentées 214 718 €.

De plus, nous poursuivons notre objectif de mutualisation de nos commandes publiques, comme cela a été fait pour nos contrats d'assurances en 2021. Cela afin de maîtriser encore plus nos dépenses de fonctionnement.

Pour vous donner un exemple : nous avons fait une **économie de 25 307 euros** en passant par un groupement de commande avec la CC ARC.

5 - Lien social (lecture par Lionel BARROT) (photo)

La navette pour les personnes isolées connaît une utilisation régulière.

Avec l'ouverture le mois prochain de la superette de CRUAS, nous maintiendrons une sortie mensuelle vers Intermarché ou super U, qui est très appréciée.

Les conventions 2022 des **jardins familiaux** ont été signées début mars. A ce jour, 26 jardins sont attribués ; et un est en cours d'attribution.

A compter de cette année, un agent des services techniques est en charge du suivi régulier de l'état d'entretien de chaque jardin.

Un travail sera également effectué au cours de l'année pour établir un règlement intérieur.

6 - Le CCAS (lecture par Régine Cognac) :

Une **réorganisation du CCAS** est en cours :

- Un agent dédié pour gérer le service
- Création d'une ligne téléphonique
- et une adresse mail spécifique (ccas@cruas.fr).

La nouvelle équipe a **comme priorité d'identifier les attentes et les besoins** de la population cruassienne. Pour cela, une analyse des besoins sociaux sera lancée en 2022. **Un questionnaire est à l'étude.**

Dans le contexte actuel de crise, **nous devons agir pour le pouvoir d'achat des cruassiens.**

Nous allons rencontrer le responsable de la maison du pouvoir d'achat mise en place à Bourg les Valence pour étudier les opérations qui offrent une véritable plus-value à l'ensemble de la population, comme :

- une mutuelle communale pour les habitants
- L'achat groupé de fuel
- Etc...

Repas des seniors : malgré notre attachement au lien social, nous n'avons pas pu organiser en 2021 le repas des seniors en raison de la covid 19. Nous avons donc fait le choix de le **programmer cet été**, en dehors de la période hivernale qui est la plus impactée par la pandémie.

7 – Communication (lecture par Natacha Bonnefoi) :

Avec l'arrivée en septembre 2021 d'une responsable au service communication et culture, **nous avons répondu à une forte demande de transparence et de communication** avec :

- 1 mag par mois
- Les CM enregistrés et diffusés
- Des publications sur les réseaux sociaux

- L'application intraMuros

Dans une démarche de modernisation :

- la refonte du site internet sera relancée,
- le renouvellement du panneau d'affichage lumineux sera réalisé au moment de la réhabilitation de la place Georges Clémenceau,
- un vidéoprojecteur et un écran géant ont été installés dans la salle des fêtes en 2021. Les conditions du prêt de ce matériel seront définies dans le cadre d'un nouveau règlement intérieur qui sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

8 - Cellule emploi (lecture par Natacha Bonnefoi) :

Avec Madame le Maire, nous continuons à développer une relation de partenariat avec les entreprises et les instances locales. **La cellule emploi a permis à 21 cruassiens de retrouver le chemin de l'emploi.**

Nous avons dirigé **2 jeunes vers le dispositif « 100 chances, 100 emplois »** qui les a accompagnés dans leur projet professionnel, vers l'emploi ou la formation.

Une adresse mail a été créée pour la cellule emploi, afin de nous contacter : cellule.emploi@cruas.fr.

Nous continuons à **développer notre politique en faveur des jeunes étudiants** avec les jobs d'été :

- En 2020, nous avons permis à **21 jeunes** de travailler
- En 2021, **23 jeunes**
- Et en 2022, nous prévoyons **25 jeunes en contrat**.

Nous rappelons les **critères d'inscription** à respecter :

- o Avoir 18 ans ou plus,
- o Avoir son domicile principal sur Cruas,
- o Être lycéen ou étudiant,
- o N'avoir jamais travaillé à la mairie pour les jobs d'été.

9 - Recrutement d'alternants et accueil de stagiaires (lecture par Natacha Bonnefoi) :

La commune s'engage, encore une fois pour la jeunesse, en favorisant :

- Depuis 2020, l'accueil de **5 stagiaires**
- En 2021, **1 alternante** au service RH

nous avons pour objectif de poursuivre cette politique en 2022 .

DELEGATIONS : EDUCATION, JEUNESSE, ENVIRONNEMENT

EDUCATION JEUNESSE

1 - MISE EN PLACE d'un SELF-SERVICE à la cantine scolaire (lecture par Emily Devaulx) :

En 2021 nous avons **mis en place un Self-service provisoire** sans nécessité de travaux. Nous avons acheté :

- du matériel de ligne de self neuf et d'occasion pour un montant de 8 155.20€ TTC
- du petit matériel (plateaux + ravier) a été acheté pour 2 159€ TTC.

Les changements opérés dès la rentrée 2021-2022 :

- **Mise en place d'un self**, pour les élèves à partir du CP
- **Services en 2 temps** pour les élèves des classes élémentaires :
 - *à 11h50 pour l'école des Roches
 - *à 12h30 pour les élèves de l'école publique Henri Chaze
- Chaque enfant a accès à un **temps de récréation** avant ou après le service dans la cour.
- **Pour les maternelles** : pas de changement d'horaires mais changement de lieu pour certains. **Tous les élèves de maternelle mangent désormais dans l'ancienne bibliothèque**, comme avant.

Pour rappel : les élèves de l'école des Roches étaient dans la salle des fêtes durant la période « COVID » (2020-2021).

Des retours positifs dès la rentrée :

Du côté des agents : le retour est positif, elles ont pris rapidement leurs marques (avec des petits ajustements de fonctionnement). Je rappelle que 11 agents sont dédiés à la cantine et à la surveillance. Et de **meilleures conditions de travail** avec une réduction des nuisances sonores notamment grâce à l'accès à la cour, à tous les élèves.

Nous souhaitons avoir une année scolaire d'observation sur ce nouveau fonctionnement avant d'entamer une étude et des travaux.

L'étude va être lancée avec une entreprise spécialisée pour améliorer la cantine et pérenniser le self-service. L'objectif est de :

- Réaliser un projet de self éco-responsable (pour demandes de subventions)
- Respecter au mieux la loi égalim par l'acquisition de matériels de self pour (l'anti-gaspillage).
- Moderniser la décoration des salles
- Refaire l'acoustique de la salle, qui n'est pas adaptée à une salle de cantine
- Changer le mobilier pour limiter le bruit (pieds des chaises, amortis des tables,...)
- Avoir une capacité optimale pour anticiper l'augmentation du nombre de repas (hausse des inscriptions chaque année) et accueillir tous les élèves de maternelles (pour ne plus qu'ils soient dans l'ancienne bibliothèque). En 2021 nous avons servi 21 245 repas. (VOIR TABLEAU)

Donc nous prévoyons : **En 2022** : le lancement de l'étude de faisabilité **En 2023** : le lancement des travaux

2 – Accès à l'apprentissage de la Natation (lecture par Emily Devaulx) :

En 2021, nous avons pris en charge :

- La location de lignes d'eau sur la piscine de Privas en juin 2021 pour les niveaux CM1-CM2
- Le transport en bus pour les niveaux CM1-CM2 et 6^{ème}

Cette action sera reconduite sur l'année 2022 :

Pour l'école publique H Chaze : 2 classes du 6 au 10 juin et 2 classes du 13 au 17 juin

Pour le collège : le stage aura lieu du 20 au 24 juin

3 – Conseil Municipal des Enfants (lecture par Emily Devaulx) :

Enfants concernés : Filles et garçons - Résidents sur Cruas - Scolarisés sur Cruas

Niveaux scolaires : CM1-CM2 des 2 établissements primaires

L'élection du CME a eu lieu le 8 octobre 2021

L'installation du CME a été réalisée le 16 octobre 2021

3 rencontres ont été organisées : 11/12/2021, 15/01/2022, 05/03/2022

Programme d'actions en 2022:

Participations aux cérémonies patriotiques

Mise en place de l'enquête sur l'aménagement multisports auprès des 3 établissements scolaires (city-stade ou skate-park)

Préparation de la journée « nettoyons la nature »

Préparation d'une demie journée « rencontre intergénérationnelle » avec l'association ACL.

4 – Bourse au permis (lecture par Stéphanie Kwiatkowski)

Je vous rappelle la Délibération en CM du 29 septembre 2022 :

« Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans. Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne

sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la ville de Cruas a décidé de mettre en place un dispositif pour les aider à le financer ».

Modalités :

- dossier de candidature à récupérer en mairie ou à télécharger
- Résider sur Cruas
- Avoir entre 17 et 25 ans
- Avoir obtenu l'examen du code de la route

Choix des candidats selon motivation (entretien) et situation socio-économique

Maximum : 20 bourses délivrées par an

Aide financière : 400 euros

Contrepartie : contrat de travail de 35h (accroissement saisonnier d'activité, animation...)

A ce jour, des jeunes ont retiré des dossiers en mairie. Et nous sommes en attente des retours.

Une Communication : presse, mag + réseaux sociaux va être relancée pour mieux faire connaître ce dispositif.

5 –Aménagement multi-sports (lecture par stéphanie KWIATKOWSKI) :

Des devis ont été demandés pour la création d'un city-stade, d'un skate-park et d'aires de jeux.

L'emplacement prévu se situe entre le centre de loisirs, le collège et le mille-club.

Une enquête a été menée en collaboration avec le CME sur le choix d'un city-stade ou d'un skate-park auprès des jeunes fréquentant les établissements scolaires de la ville (CP à la 3ème) -> résultats : 169 voix en faveur d'un multi sport et 223 voix en faveur d'un skate.

Une étude de faisabilité sera lancée dans les jours à venir et le choix définitif des équipements reste à faire.

Des visites sur d'autres communes vont être effectuées pour identifier les bonnes pratiques.

6- Comité de jumelage (lecture par stéphanie KWIATKOWSKI) :

Un comité de jumelage est une association qui a pour but de favoriser, l'établissement de relations entre les habitants de la commune de Cruas avec ceux de la ville jumelle dans tous les domaines : scolaire, sportif, culturel, social, économique, etc... afin de permettre une meilleure connaissance réciproque.

A cette fin, elle peut organiser tous échanges, manifestations, rencontres, accueil de la ville jumelle utile à la réalisation de son objet.

Choix du pays : Italie

- Une partie de la population Cruassienne possède des origines italiennes, plus particulièrement de la région de Toscane.

Ce qui a été effectué jusqu'à ce jour :

- **15 courriers envoyés vers des communes de Toscane** qui pourraient avoir un point commun avec CRUAS : nb d'habitants, sites médiévaux, établissements scolaires....

-> (*Bagni di Luca, Borgo a Mozzano, Camporgiano, Castelfranco di Sotto, Castelnuovo di Val di Cecina, Fauglia, Gallicano, Montescudaio, Palaia, Piazza al Serchio, Pieve Fosciana, Pontedera, Santa Croce, Stazzema, Terricciola*)

Suite aux courriers envoyés nous avons eu **3 réponses favorables** des villes de:

- Gallicano : 16 décembre 2021
- Fauglia : 21 janvier 2022
- Montescudaio le 11 mars 2022

Prochaines étapes :

Visio avec les communes intéressées
Création du comité de jumelage
Visite dans la commune retenue

7- En plus....(lecture par Sandrine Quinteiro) :

Dans le cadre de l'Appel à projets "**Socle Numérique Ecoles élémentaires**", nous avons obtenu pour l'année 2021-2022, l'achat de matériel informatique pour les écoles publiques et privées, pris en charge à 70 % dans le cadre d'une subvention de l'Etat.

Nous avons mis en place une dotation de **PC portables** pour les 6èmes du collège Albert Mercoyrol, résidents sur la commune de Cruas -> Cette opération sera reconduite pour la rentrée scolaire 2022-2023

Nous offrirons cette année encore 2 tickets de cinéma pour chaque élève de 3ème ayant obtenu son diplôme « brevet des collèges »

ENVIRONNEMENT - (lecture par Sandrine Quinteiro)

8- Eclairage public à LED :

La Commune de Cruas dispose d'un parc d'éclairage public communal vieillissant, composé de **1268 points lumineux**. En effet, de nombreuses lanternes sont anciennes, certaines sont encore à vapeur de mercure.

La Commune projette donc d'améliorer l'efficacité énergétique et réduire les consommations électriques communales pour favoriser une gestion raisonnée de la ressource.

Le SDE07 a identifié 705 points lumineux comme particulièrement énergivores ou plus aux normes. La puissance consommée théorique de ces luminaires est de 434.750kW/h pour 60.860€ environ.

Le projet consiste à remplacer ces luminaires par des luminaires LED plus économes. L'économie théorique sur la consommation avec ces nouveaux luminaires est de 36 900 euros par an (263.700 kW/h).

En résumé, à la fin de l'opération :

Ce calcul, réalisé par le SDE07, a été fait à partir des coûts de l'énergie de 2020

Coût consommation initiale	60.860 euros/an
Economie de consommation	36.900 euros/an
Coût consommation finale	23.960 euros/an

A cela s'ajoutera une économie de coût de la maintenance évaluée à 4 935 euros par an.

L'économie totale réalisée sera donc de 41.480 euros/an

Ce projet sera réalisé en partenariat avec le SDE 07 sur une période de 5 ans.

Le coût estimatif s'élève à 800.000 euros HT et sera financé à hauteur de 40% par le SDE07

Le coût à la charge de la collectivité est estimé 480.000 euros HT, réparti sur 5 ans.

9 - Mise en place d'un parcours botanique :

En parallèle du parcours de santé, un parcours botanique est en réflexion. Les élèves des 2 écoles participeront à sa réalisation notamment par la création de panneaux de présentation des espèces qui seront plantées.

10 - Nettoyons la nature :

2 nettoyages sont prévus en 2022 ;

- Un, le **23 avril**, organisé avec les CME, avec en plus une visée pédagogique de reconnaissance de l'ambroisie, plante qui est source de souci en matière de santé publique,
- et un autre le samedi **16 septembre**, à destination de tous.

11 - Campagne de stérilisation des chats :

Dans le prolongement des conventions passées avec la fondation 30 millions d'amis et l'association des Patounes de Cruas, une campagne de stérilisation des chats, dits libres, a débuté le 21 février et prendra fin le 31 décembre 2022.

Une adresse mail, parlonsnature@cruas a été créée. Elle servira également au recensement des chiens et des chats sur la commune.

DELEGATION : SECURITE

1 – Sécurité (lecture par Serge Galve) :

La commune s'est dotée de caméras de vidéoprotection depuis 2020.

Aujourd'hui, la répartition des caméras sur la commune est la suivante :

- 4 caméras entourent la mairie
- Les 5 sorties principales (cimetière, jardins familiaux, Néruda, Bouilleries, Jean Jaurès) sont équipées d'une caméra de contexte, doublée d'une caméra dédiée à la lecture des plaques.
- Le rond-point des éoliennes est équipé des mêmes caméras
- Le rond-point du stade ainsi que le rond-point de la guinguette sont équipés également de ces mêmes caméras
- 1 caméra sur le parking du château
- 2 caméras à l'angle de la boucherie « Tom »
- 1 caméra à l'angle du bâtiment médical
- 1 caméra dédiée à la lecture des plaques sur le pont de chemin de fer

Nous avons donc 25 caméras (dans 13 zones), dont 11 multi-objectifs.

Projet de logiciels sur 2022 :

Installation d'un logiciel «Briefcam» pour l'exploitation des images vidéo. Cet outil permettra la recherche rapide d'images, d'une personne, d'un véhicule. Une aide pour les enquêtes de la gendarmerie.

Installation d'un logiciel de lecture de plaques d'immatriculation, qui permet une recherche rapide. Ce logiciel demande l'attribution d'une autorisation préfectorale. Il sera exploité par les services de gendarmerie, de police et de douane.

2 – Sécurisation de la guinguette (lecture par Serge Galve) :

L'installation avant l'été 2021 de 2 caméras au niveau du rond-point de la guinguette a permis de sécuriser cette zone et d'avoir une vue sur ce lieu qui a posé de gros soucis de sécurité et de tranquillité pour les riverains.

Pour rappel : Pour résoudre les enquêtes, il est indispensable de porter plainte auprès de la gendarmerie du Teil. Les preuves judiciaires par l'image ne sont utilisables que lors d'une réquisition de la gendarmerie.

3 – Révision de notre Plan Communal de Sauvegarde :

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réglementaire à disposition du Maire.

Il lui permet de se préparer et d'entraîner ses équipes communales à faire face à des situations de crises très diverses (inondations, épisodes neigeux, canicules, accident de transports de matières dangereuses, incidents nucléaires etc.).

Il permet aussi d'organiser et de formaliser des procédures et des moyens d'actions existants.

Le PCS actuel a été élaboré suite à la délibération prise par le conseil municipal le 17 décembre 2010. **Nous avons jugé utile et nécessaire une révision complète de notre Plan de sauvegarde Communal.** Des cabinets ont été consultés afin que cette révision soit effective en 2022.

4 – Sécurité routière (lecture par Dominique Jarnias que l'on excuse) :

- Durant les travaux de la place publique, nous avons expérimenté la mise en place d'un Sens unique au centre-ville, depuis l'école des Roches jusqu'au Bar de la Taverne
- Suite à la fin des travaux, fin avril, ce sens unique va être pérennisé car il apporte plus de sécurité dans ce périmètre.

DELEGATIONS : CULTURE et PATRIMOINE

CULTURE

1 – Les Festivités culturelles (lecture par Joelle Planchon) :

Pour 2022, nous avons programmé **8 spectacles et 11 expositions** au Centre Auclair pour valoriser les talents majoritairement régionaux.

Suite au succès de la séance en 24 juillet 2021 du **cinéma en plein air**, nous organiserons **2 séances cet été**, une le 23 juillet et une le 20 août.

Nous souhaitons rendre l'espace du hall d'accueil du Cinéma de Cruas plus convivial et attractif. Aussi, nous lancerons une étude pour l'aménagement et la décoration d'un nouvel espace d'attente situé à l'étage au niveau du cinéma et de la salle des mariages.

Cette année nous **lançons le festival des couleurs**. Il aura lieu le 14 et 15 mai. Cet évènement convivial a pour objectif de décorer et de colorer la ville avec la participation des associations, des écoles, des commerçants, des artistes et de l'ensemble de la population.

PATRIMOINE

2 – L'abbatiale (lecture par Mylène Puaux Haget) :

Une **étude sur la rénovation de l'abbatiale** va être lancée en 2022. En effet, suite à la visite de Madame Le Moing, Ingénieure du Patrimoine au Ministère de la Culture et de Monsieur Vilvert Architecte aux Bâtiments de France le 31 août 2021, et au vu de l'état actuel de cet édifice emblématique de notre commune, il a été décidé de mettre en œuvre une étude de programmation pluriannuelle pour la rénovation de l'Abbatiale.

Cette étude devra englober les sujets suivants :

- Un diagnostic patrimonial avec analyse sanitaire du bâti en vue de projets de restauration et d'entretien courant
- Un diagnostic du parcours de visite actuel et de la mise en valeur de l'édifice (intérieur et extérieur) y compris mise en lumière
- Mise en accessibilité PMR à intégrer dans le nouveau parcours de visite

A la suite de cette étude, une programmation des travaux pourra être établie.

Concernant la passerelle côté sud qui est en mauvaise état et qui nécessite un diagnostic indépendant, une étude est lancée afin de planifier les travaux nécessaires au plus tôt.

3 – Le Château des Moines et la Chapelle (lecture par Mylène Puaux Haget) :

La municipalité a missionné en 2021 le cabinet AHAH, pour réaliser **une étude de consolidation du château des moines et de la chapelle**.

Suite au tremblement de terre du 27 novembre 2019, la commune de Cruas a constaté l'apparition de nombreuses fissures structurelles sur son château du XIIe/XVe siècle, ce qui a conduit les pompiers à étayer sommairement l'édifice et à prendre un périmètre de sécurité élargi autour du château.

Cette étude sera présentée dans quelques semaines aux élus et permettra de programmer les travaux nécessaires et de réaliser les demandes de subvention.

DELEGATION : TRAVAUX

1 – Notre cœur de ville est en train de se métamorphoser avec les Halles, la place publique et la maison médicale : (lecture par Mathieu Perrin) :

Concernant la **maison médicale Simone Veil**, inaugurée l'an passé,

Sont aujourd'hui installés les activités médicales suivantes :

Infirmières – Diététicienne – Ostéopathe – Psychologue – Kinésithérapeutes - Pédicure-Podologue

Il ne reste à ce jour que deux locaux disponibles. Et un professionnel a manifesté son intérêt pour s'installer sur l'un des locaux vacants.

2 – Les Halles et la nouvelle place publique : (lecture par Franck Ferroussier) :

- **Les Halles de la filature** ouvriront début avril. La pâtisserie-boulangerie Lou Picouret déménage avec la nouveauté d'un salon de thé. Le Pti'Vrac se développe et crée l'Épicerie. C'est une véritable supérette qui s'installe avec plus de 1000 références de la marque Casino.

- **La nouvelle place publique**, redéfinie totalement par notre équipe, est pratiquement finie. Nous sommes en attente de mobilier urbain, actuellement en rupture d'approvisionnement.

Sur cette nouvelle place, qui sera inaugurée en 2022, viendra s'installer le marché. Ceci nous permettra d'étoffer l'offre commerciale et offrira une meilleure visibilité aux commerçants ambulants.

Le coût de l'aménagement de la place publique s'élève à 513.000 euros dont :

- *Travaux (démolition de l'îlot, fouille archéo, aménagement de surface, éclairage, mobilier, révisions de prix) : 446K€*
- *Autres travaux (dévoisement de réseau ENEDIS, gaz, raccordements) : 18K€*
- *Ingénierie (MOE, géodétection, diags) : 49K€*

3– Aménagement de la rue des hirondelles : (lecture par Mathieu Perrin) :

L'aménagement de la rue des hirondelles débutera au dernier trimestre 2022.

Le coût prévisionnel aujourd'hui est de 435 136,28 € TTC. Le coût initial était de 455 508,47 €.

Le projet définitif sera présenté prochainement aux riverains dans le cadre d'une réunion publique.

Pour rappel le projet initial prévoyait le busage partiel du crûle, ce qui permettait de faire rentrer la voirie et le trottoir facilement. Suite au refus de la DDT de buser le ruisseau pour une décennale et le refus de vente des terrains, nous sommes dans l'obligation de réaliser un mur de soutènement et 2 écluses (circulation à une seule voie).

Deux écluses (circulation à une seule voie) sont prévues sur le linéaire. Elles permettront de couper la vitesse et sont nécessaires pour avoir une continuité de trottoir.

3– Aménagement de la rue de la République : (lecture par Antoine Madeira) :

L'aménagement de la rue de la République nécessite des études complémentaires en 2022 et 2023. Avant de débiter AVP ; nous devons réaliser le schéma général d'assainissement et une étude hydraulique liée à l'aménagement de la voirie et dimensionner le réseau d'eau pluvial. Les travaux pourront donc débiter seulement en 2024.

4 – Les Parkings (lecture par Franck Ferroussier) :

La réalisation de 2 parkings va être lancée pour désengorger le centre-bourg.

Ils se situeront au 20 et au 36 rue Jean Jaurès.

Au 20 : environ 16 places

Au 36 : environ 22 places

Parallèlement, nous finalisons les acquisitions foncières pour réaliser **le parking des Halles de la filature** (environ 26 places). Ce parking permettra de dynamiser l'ensemble du centre-ville.

L'étude pour la réalisation sera lancée au second semestre 2022, pour une réalisation en 2023.

DELEGATIONS : SPORT, LOISIRS ET FESTIVITES

SPORT, LOISIRS

Pour 2022, nous avons plusieurs projets qui seront lancés.

1 – Rachat du Gymnase EDF (lecture par Elodie Massello) :

Tout d'abord nous devons finaliser l'acquisition de l'ancien gymnase EDF. Nous nous sommes accordés sur le prix de vente (300 000 euros). Une fois cet achat réalisé, nous lancerons une étude afin de définir les aménagements nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions les associations qui nécessitent des locaux. **Les travaux d'aménagements seront lancés en 2023.**

Actuellement : 5 activités sont présentes

2 – Rénovation du parcours de Santé (lecture par Elodie Massello) :

Aujourd'hui, le parcours santé autour du lac est obsolète et certains agrès sont dangereux. Nous lancerons donc rapidement cette année la rénovation du parcours santé, avec la **mise en place de 10 nouveaux** agrès afin de relancer la pratique sportive et de loisirs sur ce site.

3 – Projet de Centre Aquatique (lecture par Elodie Massello) :

- Depuis septembre 2018, la piscine municipale de Cruas est fermée et aucune étude d'un nouveau projet a été lancé.
- Depuis 2020, la Commune de Cruas recherche un emplacement pour construire une piscine répondant au besoin à savoir un bassin d'apprentissage pour les scolaires et un bassin sportif de 5 couloirs.
- Une étude de faisabilité pour la réhabilitation ou la construction d'un nouveau centre aquatique à Cruas a été lancée le 6 juillet 2021 avec le cabinet H2O
- En parallèle, les élus ont visité plusieurs centres aquatiques.
- Le 9 et 10 décembre 2021, une restitution de l'étude a été présentée aux élus en charge du projet. L'étude a souligné les nombreux blocages en matière de foncier. La Commune a donc sollicité la Direction départementale des Territoires (le service de la préfecture de l'Ardèche qui gère les projets d'aménagement) pour l'aider à trouver des solutions.
- Une étude approfondie de 3 terrains a été réalisée avec ce service de l'Etat

Le premier terrain étudié est l'emplacement actuel de l'ancienne piscine. La DDT nous a clairement signifié qu'il n'était pas possible d'envisager un agrandissement sur ce terrain car le plan de prévision des risques d'inondation (PPRI) interdit toute nouvelle construction sur ce terrain.

Le deuxième terrain envisagé est celui du terrain communal situé à l'arrière du tennis. Mais sur ce site une zone humide est inscrite au PLU et par conséquent la DDT nous a rappelé qu'aucun aménagement n'est possible.

Enfin, la DDT a étudié la possibilité de construire le centre aquatique sur les terrains communaux situés entre le camping et le centre de secours. Pour la DDT, ce terrain est le plus adapté même s'il est classé en zone NL. Cela suppose que la collectivité lance une procédure de déclaration de projet valant mise en conformité du PLU. Cette procédure prendra environ 8 mois et au préalable, une étude de sol est lancée pour nous assurer de sa qualité.

Une fois cette étape passée, il faudra environ 2 années encore pour que la construction du projet soit véritablement lancée.

4 – Ancienne piscine municipale (lecture par Elodie Massello) :

Nous avons commencé à réfléchir à l'avenir de ce bâtiment. L'objectif est de le réhabiliter en salle de sport. Mais avant de nous lancer dans une étude plus approfondie, il était nécessaire de savoir où serait implanté le nouveau centre aquatique.

Une fois, ce dernier point, totalement validé, nous serons en mesure de finaliser ce projet de réhabilitation de la piscine en salle de sport.

Afin d'anticiper, nous avons commandé une étude de structure qui nous a confirmé la possibilité de réhabiliter ce bâtiment.

5 – Les Festivités (lecture par Nasser Guerbas) :

En 2021, nous avons organisé une nouvelle formule de la Fête de la Musique en centre-ville le 18 juin, le Banquet champêtre le 19 septembre au centre Auclair et le marché de Noël sur la nouvelle place publique.

La collectivité a été sollicitée et a répondu favorablement à la mise en place d'un **comité des fêtes**. Cette association aura pour objectif d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Bonne nouvelle, l'année 2022 s'annonce très active sur le front des manifestations, organisées par la mairie et les associations. Avec notamment le festival des couleurs le 14 et 15 mai, l'electro-summer le 16 juillet et le marché de Noël.

C'est pourquoi le choix a été fait d'alterner une année sur 2 les manifestations municipales de grande envergure.

Donc en 2023 nous retrouverons le banquet champêtre et la fête de la musique au centre-ville.

6 – Vie Associative (lecture par François Rouby) :

Pour une bonne gestion des locaux et des équipements nous allons établir des conventions de mise à disposition avec les associations.

Les élus d'opposition n'ont pas souhaité intervenir dans le cadre du débat budgétaire.

2022-11-CM : FRAIS D'INSCRIPTION A LA COURSE « COLOR RUN DE CRUAS » -FESTIVAL DES COULEURS

Madame Le Maire informe que la commune organise une course intitulée « Color Run de Cruas » dans le cadre du Festival des Couleurs. Les participants se verront remettre un starter pack « color run » suite à leur inscription.

Il est donc proposé de fixer les tarifs des inscriptions à cette course comme suit :

- 5 € pour les participants âgés de 5 ans à 12 ans inclus
- 10 € pour les participants âgés de 13 ans et plus
- Les frais d'inscription sont gratuits pour les participants âgés de moins de 5 ans

Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des parcours de course définis par la commune.

Les recettes générées par les frais d'inscription à cette course seront encaissées sur la régie Spectacles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer les tarifs d'inscription à la course intitulée « Color Run de Cruas » organisée dans le cadre du Festival des Couleurs comme proposé ci-dessus
- **PRECISE** que les recettes générées par les frais d'inscription à cette course seront encaissées sur la régie Spectacles.

Cette délibération est adoptée :

- à l'unanimité des membres votants

Question(s) de l'Opposition

Pas de question.

Demande des élus d'opposition de débattre du rachat du siège de la CC ARC et de l'évolution des tarifs de l'assainissement.

Rachel Cotta rappelle que la CC ARC ne souhaite pas revenir sur le prix du rachat de l'ancien siège de la CC ARC et ne souhaite pas se conformer à l'estimation des Domaines. Par conséquent, le bureau de la CC ARC va proposer d'annuler la vente.

Sur la hausse de la redevance d'assainissement votée par l'ancienne majorité

Rachel Cotta rappelle que l'ancienne équipe municipale a fait le choix d'augmenter deux fois les redevances d'assainissement lors de la délibération du 15 octobre 2019.

Le tarif qui était depuis de nombreuses années fixé à 0,5 euros est ainsi passé à 0,94 euros le 1/01/2020 et à 1,38 euros le 1/01/2021.

Certes cette décision est légale mais elle n'est pas logique et elle prouve le manque d'anticipation dont vous avez fait preuve.

L'interdiction de subventionner le budget d'assainissement par les communes de plus de 3.000 habitants est devenue obligatoire en 2019. Mais il est évidemment que la municipalité aurait dû anticiper.

Car avec un prix du m³ à 0,5 euros il était évident qu'il n'était pas possible d'équilibrer ce budget d'assainissement.

De plus les recettes générées ne permettaient pas de préparer les investissements nécessaires sur la commune.

Il aurait été plus sage d'augmenter raisonnablement et progressivement chaque année cette redevance. La hausse aurait été plus acceptable pour les contribuables et aurait permis de générer les excédents nécessaires pour les investissements à venir pour moderniser notre réseau d'assainissement.

Certaines communes, beaucoup plus petites, comme Meysse, ont développé cette stratégie dès 2014 en supprimant toute subvention d'équilibre du budget principal au budget d'assainissement.

L'ancienne municipalité a fait choix de ne pas anticiper et a donc été contrainte par la Préfecture en 2019 de voter 2 fortes hausses de la redevance d'assainissement. Et aujourd'hui nous ne disposons pas des excédents qui nous permettraient d'investir correctement dans notre réseau.

Enfin, pour mémoire la redevance dans les communes de notre strate (1000 – 3500 habitants) est en moyenne de 2,23 euros. Certes ce montant est très élevé et n'est pas souhaitable.

Rachel COTTA a rappelé qu'en 2026, la compétence assainissement passera à la CC ARC. Et le risque que les prix augmentent existe. Ceci d'autant plus si les investissements nécessaires ne sont pas réalisés. Là encore, l'équipe précédente a fait preuve de légèreté car le Schéma Général d'Assainissement, qui fixe les priorités d'investissement, est caduc et nous sommes obligés cette année de lancer son actualisation. En effet, il date de 2007 et n'est valable que dix ans. Donc il aurait dû être refondu en 2016. Sans ce schéma à jour, il est impossible de demander des subventions, indispensables, vu l'importance des investissements dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h02.

Affichage et publication effectué le 24/03/2022.

Rachel COTTA,

Maire

